



SNASUB-FSU



Elections au Conseil d'administration de la COMUE Aquitaine

Le 17 novembre 2015

Votez pour la liste SNASUB-FSU

La ComUE d'Aquitaine - établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel - regroupe sur le territoire aquitain les établissements d'enseignement supérieur suivants : Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux

Le SNASUB-FSU s'engage à défendre le caractère inter-universitaire des missions de la ComUE à l'échelle de la région Aquitaine : volet commun du contrat pluriannuel, stratégie numérique, amélioration de la qualité de la vie étudiante, coordination de l'offre de formation, organisation de la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur membres et partenaires.

La ComUE d'Aquitaine est régie par des statuts qui prévoient la mise en place d'un conseil d'administration, instance de gouvernance de la ComUE d'Aquitaine.

Cette instance comprend des représentants des personnels et des usagers des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine. Tous les élus procéderont à l'élection du président de la ComUE.

Les élus du SNASUB s'engagent à veiller notamment à l'application des missions suivantes :

- **élection du président et des vice-présidents**
- **budget** et contrôle de l'exécution ;
- définition des conditions générales de **recrutement et d'emploi des personnels** de l'établissement et **notamment des agents contractuels** ;
- **création du comité technique** de l'établissement créé conformément à l'article L. 951-1-1 du code de l'éducation ;
- politique de l'établissement, dont les **questions et ressources numériques** ;
- approbation du **règlement intérieur** et de ses modifications ;
- délibération sur les demandes d'**adhésion**, les modalités de **retrait** et l'**exclusion** d'un **membre ou partenaire** après avis du conseil des membres ;
- approbation du **volet commun du contrat pluriannuel** avec l'Etat ;
- délibération sur les orientations générales et sur le **plan stratégique des actions, moyens** et structures de l'établissement ;
- approbation du rapport annuel d'activité et le **bilan social** ;
- approbation des **modifications des statuts**.

Les élus **SNASUB-FSU** **représentent tous les personnels BIATSS** et s'expriment pour défendre leurs intérêts.

- Personnels de bibliothèques
- ITRF
- AENES
- Contractuels

Nos principes :

Défendre le caractère national des statuts de la Fonction publique et des instances paritaires académiques et nationales : garantir l'équité. Veiller à une gestion équilibrée des personnels (promotions, indemnités, mobilité, entretiens professionnels...) : non mise en concurrence des personnels, travail en équipe. Empêcher l'externalisation des services ou des missions : garantir la qualité et l'indépendance. Refuser la précarisation des personnels : fonction publique statutaire. Parce que la FSU défend l'idée que l'Etat doit donner les moyens nécessaires à un service public de l'Enseignement supérieur et de recherche, pour garantir la qualité des formations et la recherche publique.

Parce que les élus du SNASUB-FSU ne renoncent pas
Parce que les élus du SNASUB-FSU ne se résignent pas